

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2022**

CA du 15 mars 2022

CCAS de GUIGNES

AVANT-PROPOS

L'article L.2312-1 CGCT stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus »

L'article D.2312-3 CGCT complète que :

« Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget [...] »

Aussi, il est porté à l'attention des membres du Conseil d'Administration du CCAS le présent Rapport d'Orientation Budgétaire.

CONTEXTE NATIONAL

L'année 2021 a de nouveau été marquée par les conséquences sanitaires et économiques de la crise de la covid-19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises.

C'est dans ce contexte que la Loi de finances pour 2022 a été bâtie, le Ministre de l'Economie et des Finances la qualifiant ainsi de budget « *de relance, d'investissement et de normalisation* ».

La Loi de finances pour 2022 s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques prévoyant notamment un ralentissement de la croissance et une réduction du déficit :

- En matière de croissance du PIB, si l'activité a été marquée en 2020 par une chute d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre (-8,0 %), l'exercice 2021 s'est lui aussi soldé par un record : +7,0 %, soit le meilleur taux de croissance depuis 52 ans. Le chiffre de la croissance devrait atteindre +3,6 % en 2022, d'après les dernières estimations de la Banque de France publiées fin décembre 2021.
- En matière de finances publiques, le gouvernement a également revu mi-janvier ses prévisions de déficit public. Celui-ci devrait ainsi s'élever à 7,0 % du PIB en 2021, et à 5,0 % en 2022. S'agissant de la dette, elle atteindrait, après actualisation, 115,3 % du PIB en 2021, et devrait se stabiliser autour de 113,5 % à la fin 2022.
- En matière d'inflation, il est constaté une hausse importante des prix en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Selon l'indice retenu (indice des prix à la consommation *harmonisé* ou *non harmonisé*, les économistes de l'INSEE et de la Banque de France tablent sur une inflation proche de 2,5 % pour 2022.
- Enfin, en matière d'emploi, l'INSEE estime dans sa note de conjoncture du 14 décembre dernier que le taux devrait refluer progressivement jusqu'à l'été 2022 pour atteindre 7,6 % de la population active.

Depuis le début de la crise de la covid-19, l'Etat français a multiplié les plans d'aides et de soutien en direction de nombreux publics touchés par les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie : prise en charge du chômage partiel, prêts garantis aux entreprises, dispositifs divers d'étalement de charges ont ainsi rythmé l'année 2020 et le premier semestre de l'année 2021.

Ces mesures compensatoires qui revêtaient initialement un caractère d'urgence ont été accompagnées, dès septembre 2020, par l'annonce d'un plan de relance massif de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros financés par l'Union européenne, sur la période 2020 — 2022. Axé autour de trois sujets principaux (compétitivité, écologie, cohésion sociale), les crédits de ce plan ont été engagés à hauteur de 72 milliards d'euros à la fin 2021, un chiffre légèrement supérieur aux 70 milliards d'euros qu'ambitionnait le gouvernement.

CONTEXTE LOCAL

Au titre de son action générale de prévention et de développement social, le Conseil d'Administration du CCAS va poursuivre son soutien et son accompagnement en faveur des personnes âgées, des familles et de toute personne en difficulté sur le territoire commun, à partir des analyses des données socio-démographiques de l'INSEE de 2018.

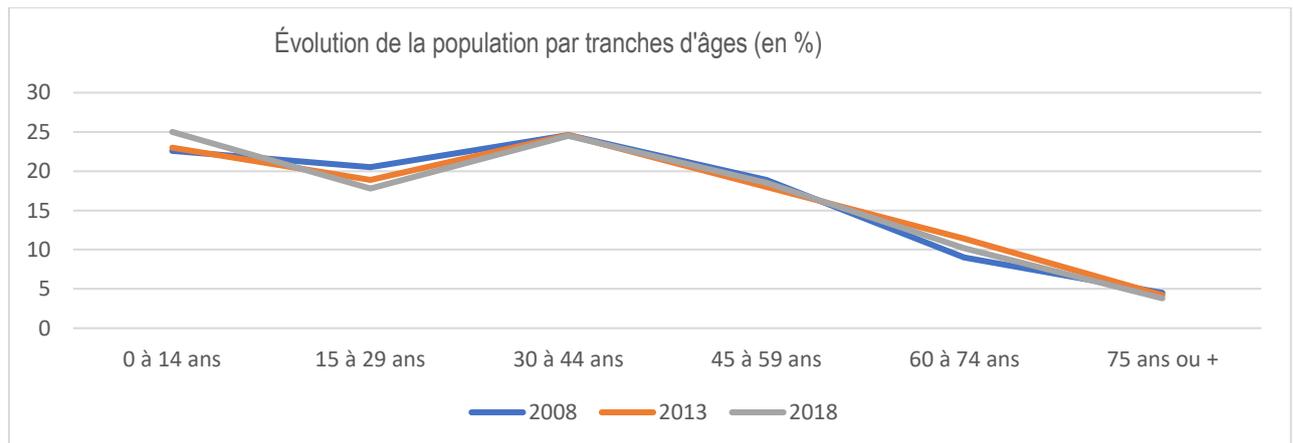
Il est à préciser que la population légale de Guignes est de 4 325 au 1^{er} janvier 2019.

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

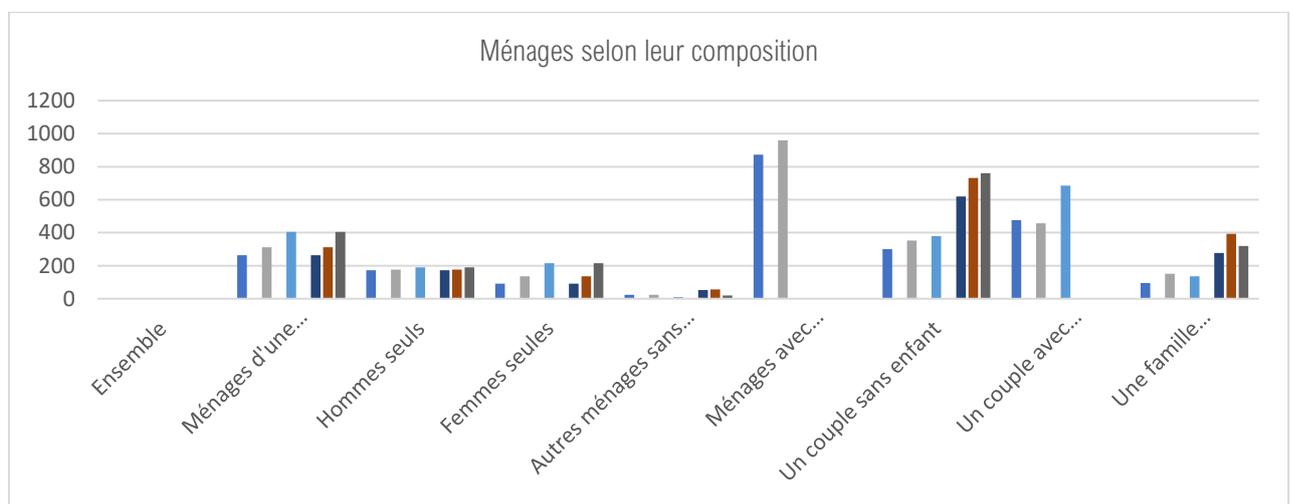
(Données INSEE 2018 – 2021 au 28.02.2022)

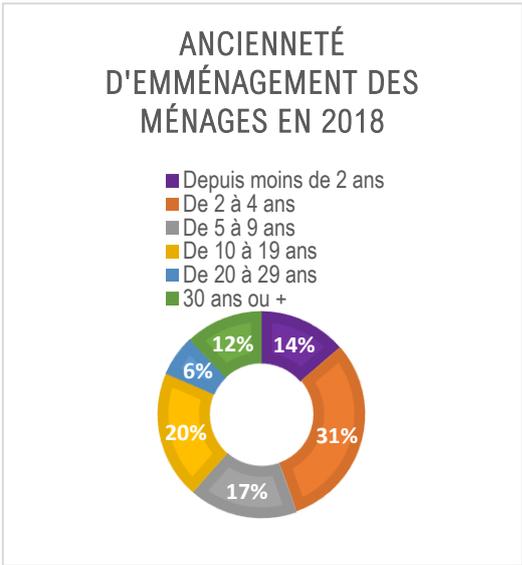
Evolution de la population / Densité moyenne			
	2008	2013	2018
Population	3116	3358	4253
Densité moyenne (hab/km ²)	548,6	591,2	748,8

Population par tranches d'âges			
	2008	2013	2018
0 à 14 ans	22,6	23,0	25,2
15 à 29 ans	20,5	18,9	17,8
30 à 44 ans	24,6	24,6	24,5
45 à 59 ans	18,9	18,0	18,5
60 à 74 ans	9,0	11,4	10,2
75 ans ou +	4,5	4,2	3,8



Composition des ménages

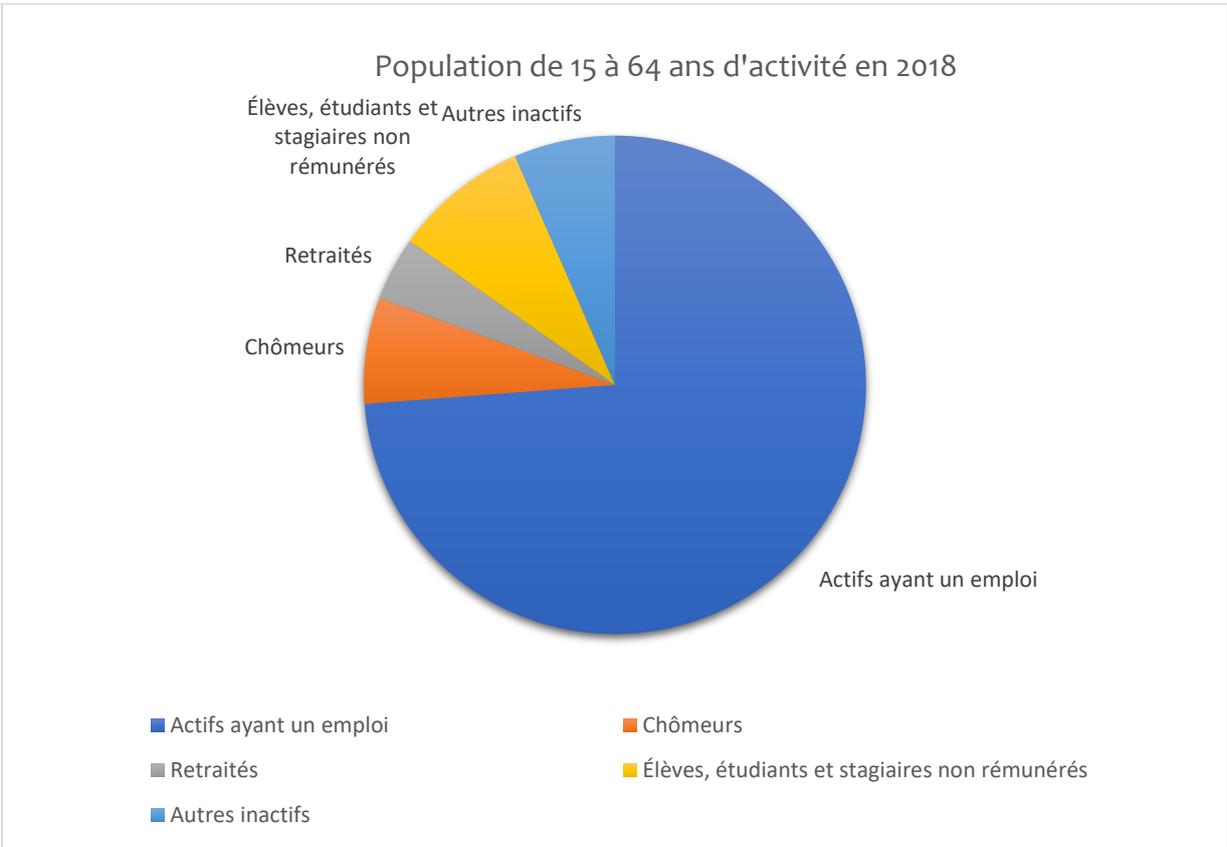




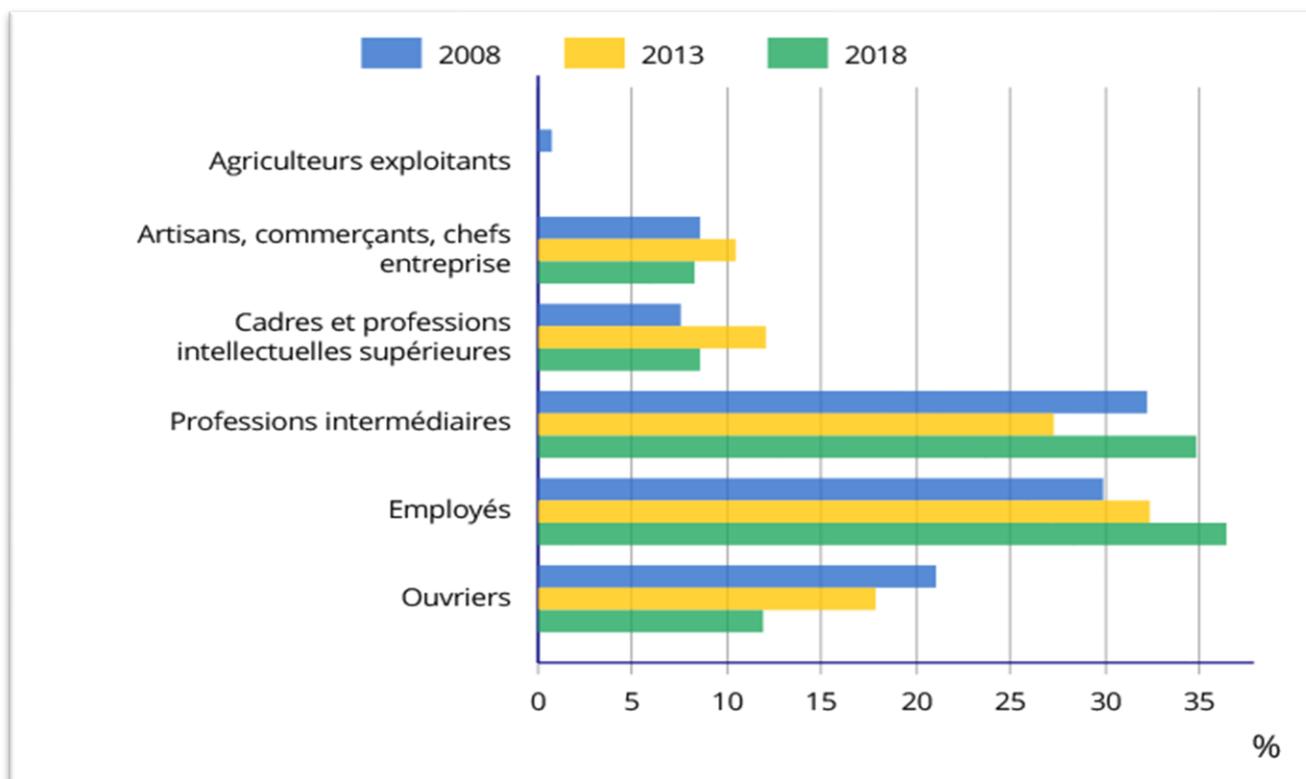
	2019
Nombre de ménages fiscaux	1563
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4090
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 190
Part des ménages fiscaux imposés (en%)	66

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
 Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

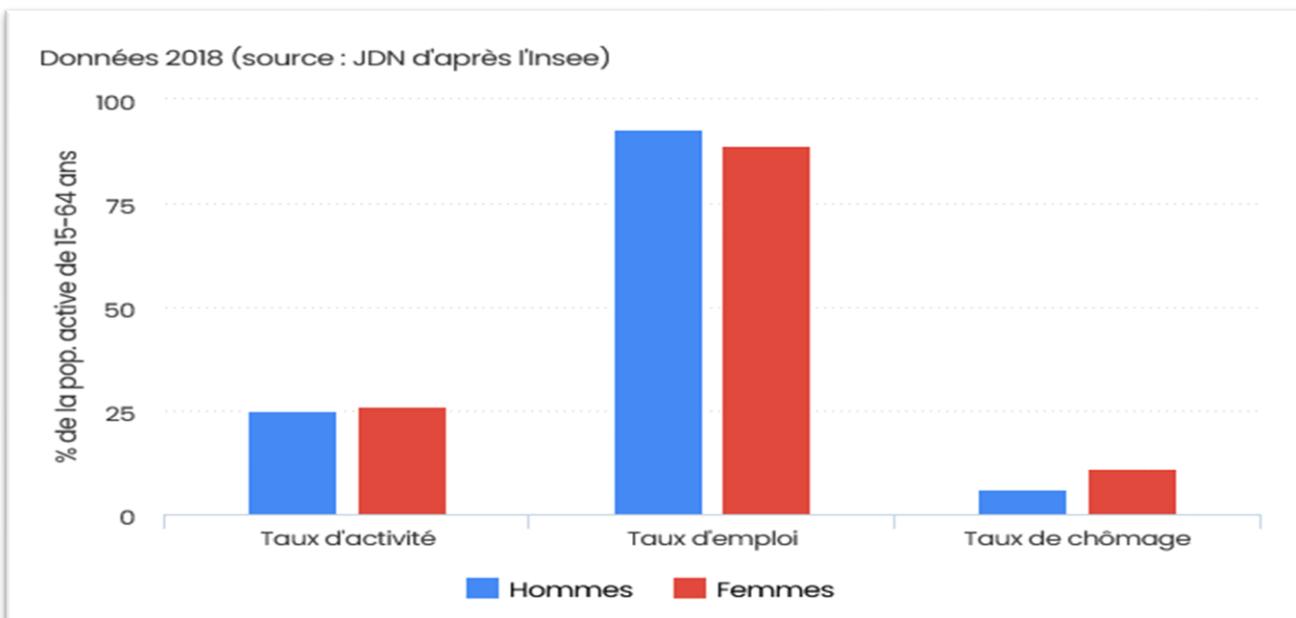
Statuts professionnels de la population



Emplois par catégorie socioprofessionnelle

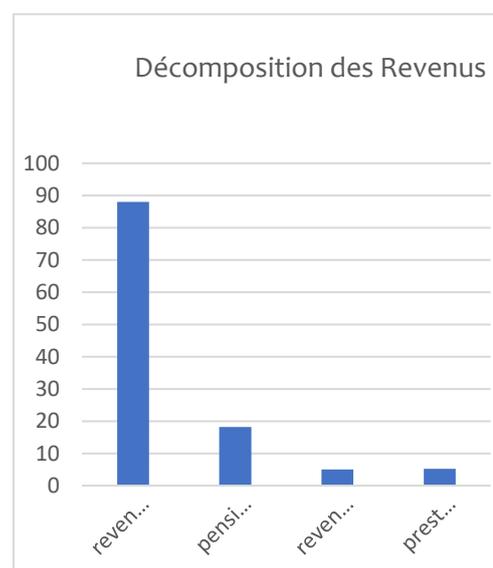
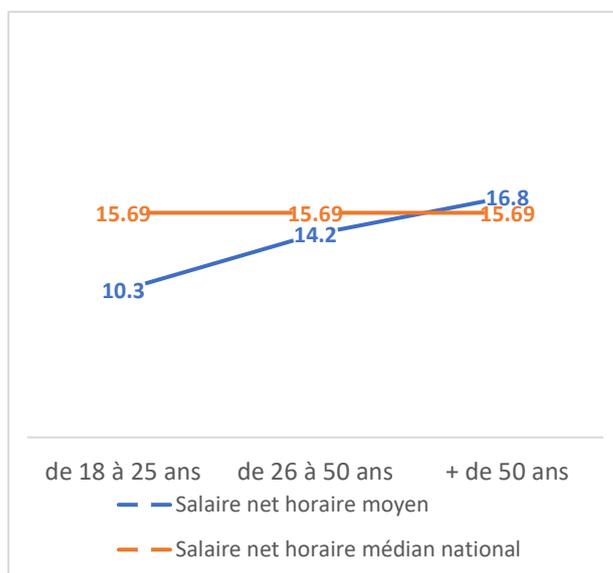


Emploi, activité et chômage des hommes et des femmes à Guignes

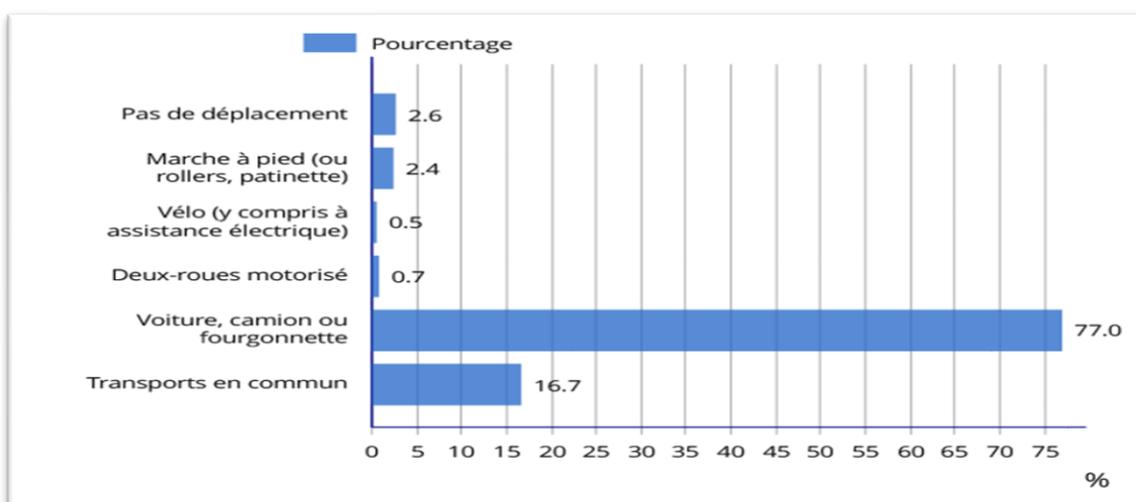


	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	113	174	191
Taux de chômage en %	7.0	9.8	8.6
Taux de chômage des 15 à 24 ans	18.6	24.4	20
Taux de chômage de 25 à 54 ans	5.3	7.9	7.7
Taux de chômage des 55 à 64 ans	5.6	6.3	5.3

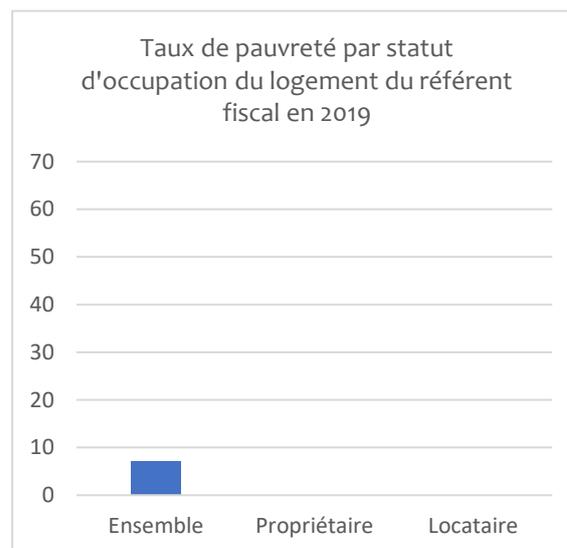
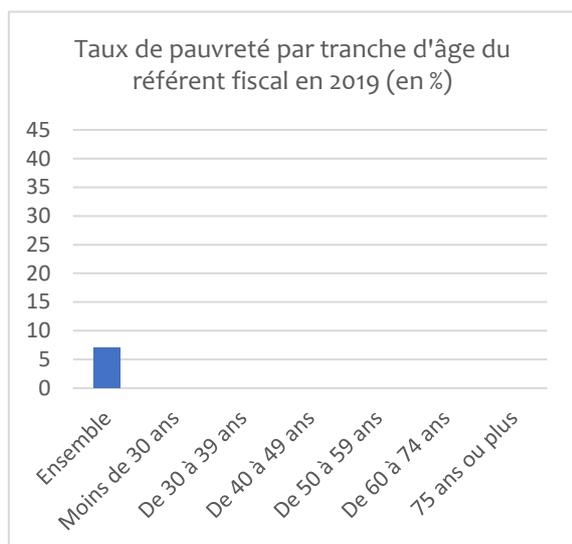
Salaire net moyen en 2018



Mobilités des actifs Guignois et Guignaises



Taux de pauvreté des Guignois en 2019



Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2019

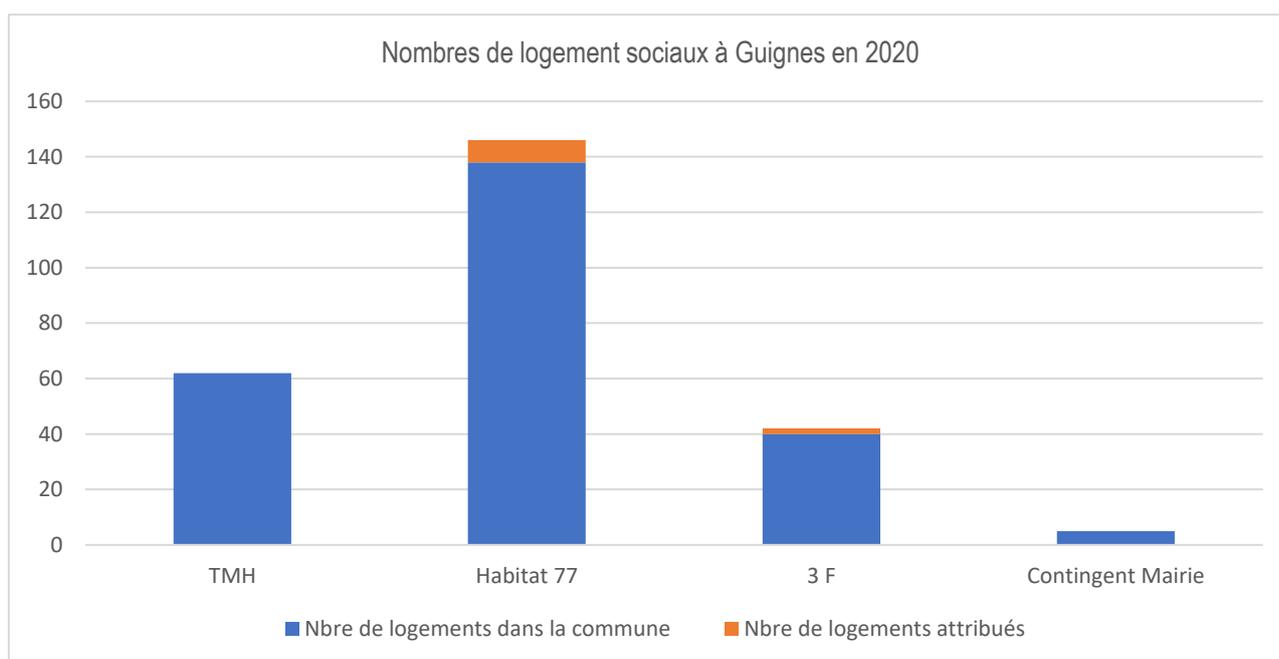
	Part en %
Ensemble	100.0
Revenus d'activité	87.1
Dont salaires et traitements	83.4
Dont indemnités de chômage	2.6
Dont revenus des activités non salariées	1.1
Pensions, retraites et rentes	18.1
Revenus du patrimoine et autres revenus	5.4
Ensemble des prestations sociales	5.2
Dont prestations familiales	2.9
Dont minima sociaux	1.6
Dont prestations logements	0.7

Nombre de logement à Guignes

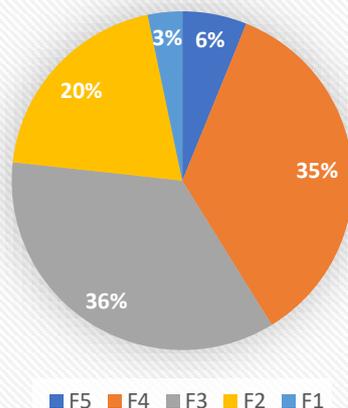
Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2020	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2020	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2020
T1	8	12	1
T2	49	30	2
T3	87	38	4
T4	86	21	3
T5	15	1	0
T6	0	0	0
T7	0	0	0
T8	0	0	0
T9 et plus	0	0	0

 J'ai besoin d'aide

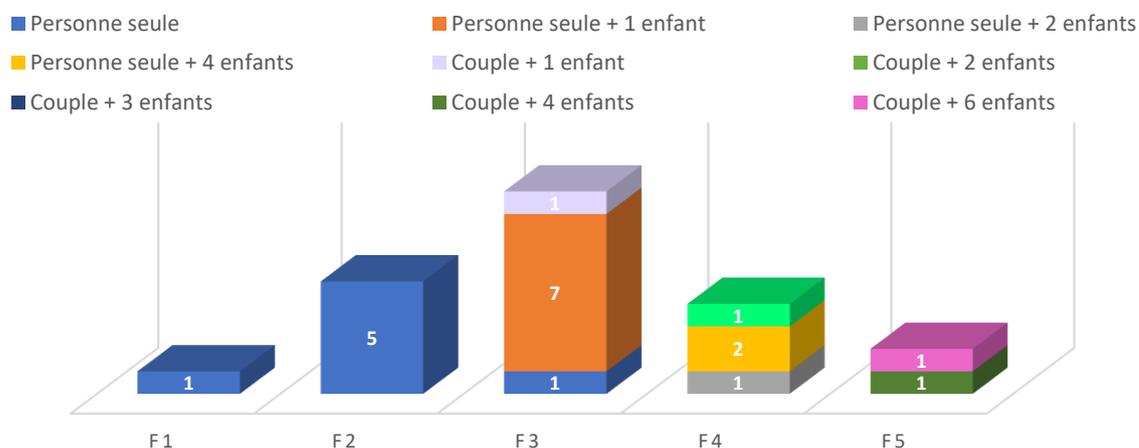
Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2020	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2020
O.P.H. DE SEINE ET MARNE	138	8
SA HLM TROIS MOULINS HABITAT	62	0
S.A. 3F Seine-et-Marne	40	2
ASS DES ETABL DOMAINE EMMANUEL	5	0



Typologie des logements sociaux en 2020



COMPOSITION DES FOYERS DES LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2020



ANALYSES FINANCIÈRES

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	23 100.00	18 365.05	27 100.00	21 531.10	32 996.29
65 - Autres charges de gestion courante	40 725.23	28 912.39	46 180.17	26 922.96	47 555.17
Total	63 825.23	47 277.44	73 280.17	48 454.06	80 551.46

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

En 2021, le C.C.A.S a réalisé des prestations caritatives pour un montant de 21 531.10 €.

Pour 2022, le C.C.A.S souhaite organiser des événements pour un montant de 32 996.29 €.

2) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

En 2021, les charges d'un montant de 26 922.96 € sont réparties comme ci-après :

- 22 687.50 € de participation aux frais de gestion du Foyer résidence de Mormant
- 2 126.49 € d'aides
- 2 108,97 € de frais d'obsèques

Pour 2022, le C.C.A.S souhaite maintenir le même niveau d'aides à hauteur de 47 555.17 €.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002 - Résultat Excédent reporté antérieur	12 975.23	12 975.23	17 943.82	17 943.82	26 101.46
70 - Produits des services, du domaine et ventes div	500.00	1 896.03	686.35	1 461.70	500.00
74 - Dotations, subventions et participations	47 950.00	47 950.00	53 950.00	53 950.00	53 950.00
75 - Autres produits de gestion courante	2 400.00	2 400.00	0.00	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00	700.00	1 200.00	0.00
Total	63 825.23	65 221.26	73 280.17	74 555.52	80 551.46

3) Le résultat d'excédent reporté antérieur

En 2020, le CCAS a généré un excédent de fonctionnement de 17 943.82 €.

Pour 2021, le CCAS a dégagé un « excédent » de fonctionnement de 26 101.46 € en raison du décalage des règlements des factures des colis de fin d'année.

4) Produits des services et du domaine (chapitre 70)

En 2021, le CCAS a bénéficié des recettes liées aux reversements des concessions du cimetière pour un montant de 1 461.70€.

Pour 2022, le CCAS maintient les mêmes estimations de recettes.

5) Dotations et participations (compte 74)

En 2021, le CCAS a perçu de la subvention communale pour un montant de 53 950 €, pour 2022 ce montant est maintenu.

6) Autres produits de gestion courante (compte 75) et Produits exceptionnels

En 2021, le CCAS a reçu 1 don pour un montant total de 1 200 € de Rotary club.